

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE
DESVRES

Le 19 avril 2016

Téléphone : 03.21.33.30.88
Télécopie : 03.21.32.36.32
e-mail : communedecolembert@wanadoo.fr
site internet : www.colembert.fr

2ème Lettre du Conseil 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 08 avril 2016 à 20 heures à la Mairie.

Tous les membres élus étaient présents excepté Messieurs Michel CREPIN et Pascal RETAUX, absents excusés.

Monsieur Michel CREPIN a donné pouvoir à Monsieur Etienne MAES

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2016

Il n'y a pas de remarque, il est Adopté à 14 voix Pour.

II - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à 14 voix Pour le Budget Primitif de l'exercice 2016, arrêté comme suit

	DEPENSES	RECETTES
<u>FONCTIONNEMENT</u>	777 107,60 €	596 100,51 €
Résultat de fonctionnement reporté 2015	459 358,67 €	
TOTAL	777 107,60 €	1 055 459,18 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	499 536,07 €	499 536,07 €
TOTAL	499 536,07 €	499 536,07 €

Vote des taux des taxes directes locales

L'Assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide à 14 voix Pour de reconduire les taux suivants pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 15,13 %
- Taxe foncière bâti : 23,04 %
- Taxe foncière non bâti : 45,48 %

Révision des tarifs des services périscolaires

A partir du 01^{er} septembre 2016, à 14 voix Pour, il est décidé d'augmenter de 2 % l'ensemble des tarifs des services périscolaires.

CANTINE :

- enfants de classe maternelle	2,90 €
- enfants à partir du CP.....	3,20 €
- enfants extérieurs à la commune	3,50 €
- adultes	4,00 €

RAMASSAGE SCOLAIRE :

4,70 € par semaine et par famille

GARDERIE :

Matin ou soir :

- Pour 1 enfant.....	2,00 €,
- Pour 2 enfants.....	2,85 €,
- Pour 3 enfants.....	3,80 €.

NAPs : 0,50 € la séance

Garderie Maternelle : 0,50 € la séance

Ces tarifs seront appliqués dès la prochaine rentrée scolaire, en septembre 2016.

Révision des tarifs de la salle polyvalente

A 14 voix Pour, le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs de la salle polyvalente à savoir :

Pour la grande salle :

- pour les particuliers domiciliés fiscalement à Colembert,
- pour les professionnels habitant la Commune (commerçants, artisans, etc...),
- pour les professions libérales de la Commune (vaisselle incluse)..... 357 €
- pour les particuliers parrainés (vaisselle incluse)..... 489 €

Pour la petite salle :

- pour les particuliers domiciliés fiscalement à Colembert,
- pour les professionnels habitant la Commune (commerçants, artisans, etc...),
- pour les professions libérales de la Commune (vaisselle incluse)..... 269 €
- pour les particuliers parrainés (vaisselle incluse)..... 362 €
- pour les réunions..... 143 €

Ce forfait n'est pas destiné aux particuliers et concerne exclusivement les réunions sans restauration.

L'ensemble de ces tarifs sera applicable dès le 01^{er} janvier 2018.

La salle polyvalente sera mise à disposition gratuitement pour :

- les Associations du Village et Communautaires,
- le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- la Communauté de Communes de Desvres-Samer,
- le Conseil Départemental et le Conseil Régional,
- le Syndicat des eaux.

REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC : il est décidé, 14 voix Pour de maintenir la redevance pour occupation du domaine public à 12 € par mois.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Monsieur le Maire, présente le document et demande aux membres du Conseil ayant des responsabilités au sein des associations de ne pas participer au vote.

A 13 voix Pour, le montant des subventions allouées aux Associations est Approuvé.

ETANCHEITE DE LA TOITURE DE L'ECOLE PRIMAIRE : Après délibération, le Conseil Municipal à 14 voix Pour, Approuve le projet dont le montant s'élève à 20 839,52 € et l'autorise à solliciter une aide financière dans le cadre du FARDA.

REFECTION DE LA RUE D'ALEMBON : Après délibération, à 14 voix Pour, le Conseil Municipal Approuve le projet dont le montant s'élève à 68 900,00 € et l'autorise à solliciter une aide financière dans le cadre du FARDA.

III - QUESTIONS DIVERSES

• **ERDF : extension du réseau électrique aire de covoiturage** : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 15 juillet 2014 à laquelle le conseil municipal acceptait les travaux d'extension de réseau pour l'aménagement d'une aire de covoiturage. Ces travaux consistaient à l'approvisionnement électrique de 5 candélabres.

Cependant, le montant qui avait été approuvé le 15 juillet 2014 a augmenté de 1 072,33 €. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ce nouveau montant. A 14 voix Pour, le Conseil Municipal Accepte.

• *Prise en charge impôts fonciers : Monsieur le Maire présente la demande d'un jeune agriculteur ayant repris des terres dans la commune. Il sollicite le conseil municipal pour lui accorder pendant 5 ans un dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.*

Le Conseil Municipal décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

